



UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

PARCOURS

PATIENTS



Hôpital de jour



**Service de
NEUROLOGIE
PÉDIATRIQUE**



Chef de Service :

Pr Agathe ROUBERTIE





Votre enfant est pris en soin au sein de l'**hôpital de jour de Neurologie pédiatrique**.

Le service de Neuropédiatrie réalise une activité d'expertise unique en Occitanie Est pour l'ensemble de la Neurologie pédiatrique et en particulier les situations neurologiques aiguës (maladies inflammatoires / immunologiques, AVC, épilepsies sévères), les troubles des apprentissages et les maladies neurologiques pédiatriques rares.

Il comporte :

- Une unité de « **Neurologie pédiatrique** » (HC, HDJ, consultations)
- **Trois centres de Référence** : Troubles du Langage et des Apprentissages, (CRTLA), Maladies Rares Neuromusculaires et Maladies Rares Neurogénétiques de l'enfant
- Plusieurs **Centres de Compétence des Maladies Rares** : stéréotypies rares, Maladies Héréditaires et du Métabolisme (MHM), Maladies Inflammatoires Cerveau et Moelle (MIRCEM), déficiences intellectuelles de causes rares, Maladies Rares Vasculaires du Cerveau et de l'Œil (CERVCO), malformations et maladies congénitales du cervelet, épilepsies rares
- Une **unité fonctionnelle d'Electrophysiologie pédiatrique**



L'HOSPITALISATION DE JOUR

Le service ambulatoire ouvre **tous les jours à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés de 8h00 à 17h00.**

L'unité ambulatoire accueille **sur rendez-vous** des enfants pour des soins de courte durée dont les soins permettront un retour à domicile le jour même de leur réalisation.

Le séjour peut comporter des actes thérapeutiques ou de bilan.

Exemples :

- Les traitements (corticothérapies, enzymothérapies, immunothérapies...)
- Les soins éducatifs et préventifs (ETP épilepsie, ETP Maladies Héréditaires et du Métabolisme)
- Les bilans de diagnostic ou de suivi
- Les bilans neuropsychologiques



PRESENTATION DE L'EQUIPE SOIGNANTE

La prise en charge des patients est assurée par le personnel présent de 7h45 à 17h :

- 4 secrétaires médicales
- 4 infirmières puéricultrices
- 1 infirmière puéricultrice coordinatrice du centre de référence des Maladies Neuromusculaires
- 3 aides-soignants / auxiliaires de puériculture
- 4 psychologues
- 2 orthophonistes
- 1 enseignante de l'éducation nationale

Et notre mascotte, MILO !



Des internes & étudiants hospitaliers

Notre service est centre de formation, rattaché à la faculté de Médecine de l'Université de Montpellier et à ce titre accueille des médecins en formation préparant leur spécialité, les « internes des hôpitaux », présents 24h/24h dans l'hôpital. Ils sont vos premiers interlocuteurs médicaux, sous supervision des chefs de clinique et assistants. Les praticiens hospitaliers, médecins seniors titulaires coordonnent la prise en charge de votre enfant, en fonction de leur surspécialité.



LA PROGRAMMATION DU SEJOUR

La programmation du séjour est réalisée par les infirmières puéricultrices et les aides-soignants / auxiliaires de puériculture d'hospitalisation de jour, dans la mesure des disponibilités dans les plateaux techniques et de consultation, dans les délais de prise en charge prescrits par les praticiens.

Dès la programmation, vous avez reçu toutes les informations utiles pour bien comprendre les modalités de la prise en charge de votre enfant. Les consignes à respecter sont résumées dans la convocation qui vous a été envoyée et explicitée par l'équipe paramédicale d'ambulatoire lors de votre appel de confirmation de venue.

DEROULEMENT DE VOTRE SEJOUR

Pour le confort des enfants et de leurs accompagnants, le service propose :

- Des locaux adaptés aux personnes à mobilité réduite
- Une salle de jeux
- Une salle repas
- Un self-service dans le hall principal de l'hôpital

Le service dispose de 4 places en lit et 1 place en fauteuil d'hospitalisation de jour.

Selon la nature des examens et consultations programmés votre enfant peut être installé en chambre, en salle de consultation ou attendre dans le hall d'attente entre deux rendez-vous.



ACCUEIL

Lors de l'accueil au bureau infirmier, le déroulement de la journée est réexpliqué aux familles afin de garantir une bonne compréhension du parcours de soins.

Les étapes suivantes sont systématiquement réalisées :

- Vérification des étiquettes de préadmission avec la famille (contrôles d'identité et de vigilance)
- Pose du bracelet d'identification du patient
- Remise des étiquettes nécessaires pour les examens prévus dans la journée
- Recueil de l'autorisation de soins

Il faut savoir qu'il y aura un temps d'attente entre les examens et consultations programmés qui peuvent vous paraître longs mais sont inhérents à l'organisation du CHU.



AUTORISATION DE SOINS SUR MINEURS

- Pour les actes médicaux usuels (sans gravité ni risque pour l'avenir de l'enfant comme des soins courants), le consentement d'un seul des titulaires de l'autorité parentale est requis.

La loi présume que ce parent agit avec l'accord de l'autre.

- Pour les actes médicaux non usuels, le consentement conjoint des deux titulaires de l'autorité parentale est obligatoire.



PRISE EN SOINS

GESTION DE LA DOULEUR : Les médecins prescrivent systématiquement un antalgique en si besoin et l'utilisation du MEOPA si geste invasif et/ou angoissant.

L'équipe soignante évalue systématiquement la douleur de votre enfant à l'entrée.

N'hésitez pas à signaler à l'équipe soignante, si votre enfant est douloureux et /ou angoissé.

ROLE DES PARENTS ET COMMUNICATION AVEC L'EQUIPE

Votre rôle de parents et votre présence sont essentiels durant le séjour ambulatoire de votre enfant.

L'équipe soignante est là pour vous informer et vous guider tout au long de l'hospitalisation de jour de votre enfant.

L'ESPACE DE JEUX

Une salle de jeux est ouverte aux enfants de 9h30 à 18h30.

Les enfants doivent être sous la surveillance de l'adulte accompagnant.

Pour des raisons d'hygiène, tous les jeux utilisés en chambre doivent être déposés, après usage, dans la caisse prévue à l'entrée de la salle de jeux. Ils seront nettoyés avant d'être remis à disposition.

Merci de ne pas vous restaurer dans cet espace dédié aux jeux.



REPAS DE L'ENFANT ET DU PARENT ACCOMPAGNANT

Seul le repas de l'enfant hospitalisé est pris en charge durant son hospitalisation de jour.

Si votre enfant a un régime particulier, merci de nous en informer avant l'hospitalisation.

Pour votre enfant, le repas est servi en chambre ou en salle repas.

Les horaires sont modulables en fonction des soins.



HOTEL PATIENT

Si vous habitez à plus d'une heure du CHU, vous pouvez demander à votre médecin hospitalier de vous prescrire un hôtel hospitalier.

Ce dispositif permet d'être sur place la veille de l'hospitalisation de jour et de bénéficier d'une nuit de tranquillité dans un hôtel confortable à proximité de l'hôpital.

Pour les mineurs, les deux responsables de l'enfant peuvent l'accompagner sans payer l'hôtel.

Le CHU réserve l'hôtel pour vous et gère lui-même le dispositif.

SORTIE

La décision de sortie est prise par les praticiens après qu'un certain nombre de critères sont réunis.

Lors de la sortie, la lettre de liaison vous sera remise en main propre et envoyée au médecin traitant. Il y trouvera également les coordonnées téléphoniques à utiliser en cas de besoin.

Dans le cadre de la prise en charge de votre enfant et sauf opposition de votre part, son dossier médical de l'espace santé (DMP) sera alimenté par votre équipe de soignante.

Sur le panneau d'affichage du couloir central, vous trouverez toutes les informations pour demander votre dossier médical, faire une réclamation et les coordonnées des représentants des usagers qui peuvent vous accompagner dans vos démarches.

Afin d'améliorer notre accueil et la qualité de prise en charge, nous vous invitons à répondre au questionnaire de satisfaction en scannant le QR code ci-dessous :



